



Refus d'un assureur d'indemniser un vol et refus provisoire de dépôt de plainte.

Par **franc**, le **14/12/2024** à **13:20**

Bonjour.

Mon voisin est artisan jardinier.

Il possède un fourgon assuré pour le travail et du matériel pour son activité.

N'ayant pas assez de place chez lui, sa voisine lui autorise le stationnement de son fourgon chez elle dont la propriété est clôturée et fermée à clé.

Jeudi soir, rentrant très tard, il a garé son fourgon sur ladite propriété en laissant tout son matériel à l'intérieur du véhicule et a refermé le portail à clé.

Le vendredi matin, il constate que le portail de cette voisine a été découpé et le fourgon et son contenu ont été volés.

L'assureur contacté lui signale que le fourgon est bien assuré travail mais que le matériel contenu ne sera pas pris en compte. (Tracteur tondeuse, tondeuses et petits matériels à main.

De plus, les gendarmes n'ont pas voulu prendre la plainte vendredi matin au motif qu'ils avaient trop de travail et lui ont donné rendez-vous le mercredi suivant !

Les voleurs auront donc tout le temps d'écouler la marchandise.

Je pense que la gendarmerie n'avait pas à refuser la plainte ce jour là.

Merci pour vos avis ou vos informations qu'il pourrait étudier.

Par **Chaber**, le **14/12/2024** à **13:40**

bonjour

Vous pouvez déposer plainte en ligne

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/plainte-en-ligne>

[quote]

L'assureur contacté lui signale que le fourgon est bien assuré travail mais que le matériel contenu ne sera pas pris en compte. (Tracteur tondeuse, tondeuses et petits matériels à main.

[/quote]

Si vous n'etes pas assuré pour le contenu du fourgon il est normal que l'assureur ne prenne pas en charge

Par **franc**, le **14/12/2024** à **22:43**

Bonsoir.

Merci pour vos informations.

Par **franc**, le **16/12/2024** à **11:14**

Bonjour.

Suite de cette affaire.

Le fourgon a été retrouvé incendié avec tout le matériel qu'il contenait à 12 kms de son domicile.

Cet artisan n'a pas d'ennemis connus, n'a jamais eu d'altercation avec quiconque.

Par contre, ssa notoriété dépasse maintenant les limites du canton car son travail est de qualité et ses tarifs préférentiels peuvent agacés la concurrence. Ce n'est qu'une supposition.

Aurjourd'hui, cet artican indique qu'il va devenir SDF car il ne peut prétendre à aucune aide.

Il est abattu et en pleurs quotidiennement.

Par **Chaber**, le **16/12/2024** à **11:58**

Votre voisin doit se rapppr(ocher de son assureur pour le véhicule